

N° 30

SEPTEMBRE 2025



SOMMAIRE

P. 2

- Réunion forestière sur le peuplier en vallée de l'Indre le 20 juin 2025
- Arrêté Ministériel de classement en massif incendie d'une partie du département de l'Indre

P. 3

- Réunion forestière sur la Biodiversité le 26 avril 2025

P. 4

- Etude dépérissement en petite Brenne du département Santé des Forêts

P. 5

- Les prochains rendez-vous forestiers en 2025

*Les techniciens forestiers sont à votre disposition le vendredi matin au bureau, sur rendez-vous ou par téléphone, afin de vous soutenir dans vos démarches.
N'hésitez pas à les contacter.*

Directeur de publication :
Gérard SERRE - Laurence de GRESSOT

Comité de rédaction :
Florentin MADROLLES - Bruno JACQUET

Conception :
Florentin MADROLLES - Christelle CHESNE

La LETTRE des FORESTIERS PRIVÉS de l'INDRE

Bulletin d'information du Centre d'Études Techniques Forestières de l'Indre et des Forestiers Privés de l'Indre

EDITORIAL

L'été s'achève avec son lot d'événements climatiques qui n'ont plus rien d'exceptionnel. Pour le département de l'Indre, la pluviométrie des derniers 3 mois fait état d'une grande sécheresse et les températures au cours de cette même période sont supérieures de 1° C à la normale. Cependant, l'état des nappes phréatiques reste à un niveau proche de la normale.

Ces conditions sont difficilement supportables par les forêts de notre région et nous devons être attentifs à l'évolution de leur dépérissement.

Les actions menées, avec et grâce à vous, par le CETEF sur le renouvellement des espèces, le choix de certaines techniques sylvicoles, la meilleure appréhension des dégâts dus au gibier, participent à la résilience des forêts et je souhaiterais parler d'un autre aspect pouvant les rendre encore plus résistantes.

A la suite d'une réunion en avril dernier avec Marine LAUER (ingénieure environnement du CNPF) nous avons évoqué la notion de biodiversité. Pour faire suite à cette visite une courte réflexion sur ce sujet.

Thierry GAUQUELIN¹ définit la biodiversité (au sens de diversité biologique) sur 3 niveaux :

- La diversité spécifique représentative du nombre d'espèces sur un territoire (exemple : les 136 espèces d'arbres en France métropolitaine et les 1712 dans la forêt guyanaise).
- La diversité génétique, notion que nous avons largement développé au cours de notre dernière Assemblée Générale.
- La diversité des écosystèmes « soit la diversité, sur un territoire donné, des communautés d'êtres vivants (la biocénose) en interaction avec leur environnement (le biotope). Ces interactions constituent aussi un autre niveau de biodiversité, tant elles façonnent le fonctionnement de ces écosystèmes »².

Ces niveaux montrent la machinerie complexe des interactions entre tous les organismes, du monde bactérien, champignons..., aux grands cervidés et au plus beaux de nos chênes.

Toute cette richesse de relations permet au monde vivant de s'adapter en permanence aux conditions extérieures ; elle est un facteur essentiel de résilience et de survie aux conditions jugées défavorables qui peuvent frapper nos forêts.

Je ne saurais trop vous recommander la lecture du livre de Laurent TILLON « Être un Chêne, sous l'écorce de Quercus »³. Cette promenade dans le temps et dans la forêt de Rambouillet montre bien comment un chêne planté en 1780 parvient jusqu'à nous dans un milieu qui a su en permanence évoluer grâce aux multiples organismes et plantes qui peuplent Sylva.

Bonne lecture.

Gérard Serre

Président du CETEF de l'Indre

¹ Professeur émérite, Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale (IMBE), Aix-Marseille Université (AMU)

² Article : Biodiversité : Pourquoi ce mot est souvent mal compris. The Conversation du 13/08/2025

³ Babel

FRANSYLVA Indre

- 335 adhérents à ce jour
- 24 951 ha de forêts couvertes par l'assurance responsabilité civile

Nos objectifs :

- Vous représenter
- Vous défendre
- Vous assurer

Le CETEF 36 :

- 147 adhérents à ce jour
- 240 essais ou références

Nos objectifs :

- Expérimenter pour l'avenir de nos forêts
- Vous former
- Vous appuyer techniquement



REUNION FORESTIERE SUR LE PEUPLIER EN VALLEE DE L'INDRE LE 20 JUIN 2025

Traditionnellement, à lieu vers la fin du mois de juin une réunion forestière portant sur la production de bois de qualité. Cette tournée en vallée de l'Indre à travers plusieurs types de peupleraies à différents âges a permis de rassembler une quinzaine de participants au cours d'une belle et très chaude journée.

Choix des cultivars, stations forestières, croissance et production, changement climatique, taille de formation, élagage, problématique du castor, reconstruction de peupleraies abandonnées, aides.... Autant de thèmes qui ont été abordés au cours des visites des expérimentations et de différentes parcelles.



Figure 1 : Protection grillagée contre les castors

Nous en profitons pour remercier encore une fois les différents propriétaires qui nous ont ouverts leurs peupleraies.



Figure 2 : Visite d'un populetum quasi mature

Florentin MADROLLES



ARRETE MINISTERIEL DE CLASSEMENT EN MASSIF INCENDIE D'UNE PARTIE DU DEPARTEMENT DE L'INDRE

Après l'Indre-et-Loire et la Sologne à cheval sur 3 départements, c'est au tour de l'Indre ! Ainsi, un arrêté ministériel du 20 mai 2025 a classé 3 massifs du département en massifs à risque d'incendie. Les 3 massifs concernés sont les suivants : la Brenne, Luzeraize ouest et Preuilly. Une carte précise des boisements impactés par ce classement est disponible sur le site internet du géoportail. Sur les environs 100 000 ha de la zone classée, 62% de la surface impactée sont des forêts.

De plus, ce classement avec ses implications réglementaires montre que le risque d'incendie n'est pas à négliger y compris pour l'ensemble des massifs du département. Encore cette année, plusieurs départs de feux et leurs dégâts collatéraux ont pu être constatés dans plusieurs endroits de l'Indre.

Le classement en massif incendie à néanmoins son lot de contraintes supplémentaires parmi lesquelles on citera d'une part les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) et d'autre part le regroupement des propriétaires en Associations Syndicales Autorisées ou libres (ASA ou ASL).

Les OLD seront à appliquer dès leur publication par le préfet de l'Indre. Le syndicat des forestiers privés de l'Indre, participe aux réunions sur le sujet pour défendre les intérêts des forestiers aux côtés du CRPF, de l'ONF et de la chambre d'agriculture de l'Indre. Ils visent à réduire les quantités de matériaux inflammables autour des habitations et des voies de circulation. Ainsi, il s'agit là d'une étape importante dans la lutte contre les incendies et dans la protection des biens et

des personnes. Les modalités précises de mises en place de ces OLD seront présentées par le Syndicat des forestiers privés de l'Indre en fin d'année 2025 lors d'une réunion réunissant les 80 adhérents concernés.



Figure 3 : Exercice de lutte contre les incendies en forêt berrichonne

Suite à la mise en place des OLD, l'étape suivante consistera en la constitution d'Associations (ASA ou ASL) visant à regrouper les propriétaires pour effectuer des travaux et aménagements de Défense Forestières Contre les Incendies (DFCI). Voirie, retenues d'eau, cadenas DFCI, tours d'observations équipés de caméras thermiques, ... et autres aménagements qui seront gérés par cette association au mode de financement obligatoire par tous les propriétaires du massif incendie classé. Nous vous donnerons plus d'informations sur le sujet au cours de la réunion de fin d'année sur les OLD.

Florentin MADROLLES

REUNION FORESTIERE SUR LA BIODIVERSITE LE 26 AVRIL 2025

Le 26 avril une réunion forestière été organisée pour familiariser les propriétaires forestiers aux différents critères de biodiversité en forêt (indice de biodiversité potentielle I.B.P).

Marine LAUER (ingénieure environnement du CNPF) et Bruno JACQUET ont été les intervenants.

Le long d'un sentier de découverte en forêt du Ris de Feu chez M et Mme FONTAINE, les 22 participants ont pu découvrir les caractéristiques du milieu (habitats forestiers) par la relation sol-végétation-climat et comment maintenir et favoriser la biodiversité dans la gestion courante de la forêt.

Après un pique-nique en commun très convivial, un exercice d'observation a été réalisé par petits groupes sur une parcelle. A partir d'une fiche de relevé simplifiée, il s'agissait d'identifier les différents critères influant la biodiversité (nombres d'essences autochtone, structure verticale de la végétation, Bois morts sur pied et au sol de plus de 37,5 cm de diamètre, très gros bois vivants de plus de 67,5cm de diamètre, arbres vivants porteurs de dendro-microhabitats, milieux ouverts, milieux aquatiques, milieux rocheux, forêt récente ou ancienne) pour établir le bilan du calcul de l'I.B.P.

Pour ceux intéressés par la réalisation d'un diagnostic I.B.P sur une ou plusieurs parcelles, vous pouvez contacter Bruno JACQUET.



Bruno Jacquet



ETUDE DEPERISSEMENT EN PETITE BRENNE DU DEPARTEMENT SANTE DES FORETS

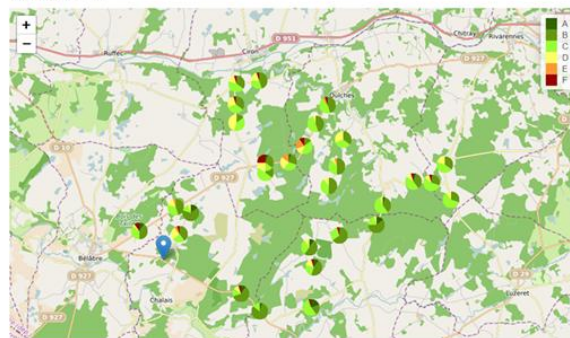
*(Comparaison de l'état sanitaire de la
chênaie en Petite Brenne entre 2020 et 2025)*

Le territoire a connu dans les années 90 des dépérissements de chêne en particulier de pédonculé déclenchés à la suite de forte défoliation dû au bombyx disparate. Depuis quelques années, on observe de nouveau des dépérissements aux causes multiples, notamment sur le chêne pédonculé, dans les stations les plus hydromorphes et au sein de peuplements à faible surface terrière. Entre 2020 et aujourd'hui, plusieurs signalements ont été enregistrés, faisant état d'attaques sur chênes d'oïdium à la suite d'une forte défoliation de bombyx disparate. A cela s'ajoute les signalements de présence de la collybie à pied en fuseau, parasite primaire des racines affectant leur pouvoir de prospection de l'eau dans un cadre de stress hydrique récurrent et enfin le développement de l'armillaire profitant de la faiblesse des arbres pour aggraver leur dépérissement, les conduisant souvent vers la mort.

En 2020, l'état sanitaire de la chênaie de Brenne en fin d'hiver 2020 (situation avant répercussion éventuelle des stress 2018, 2019) était moyen pour le chêne sessile avec un taux d'arbres dépérissants voisin de 10 % et médiocre pour le chêne pédonculé avec un niveau de dépérissants de 25 %. Les très gros bois étaient plus dégradés avec une proportion plus importante de chênes très dépérissants (E et F méthode DEPERIS). Le risque de dégradation suite aux sécheresses 2018 et 2019 était estimé important.

Les placettes étaient majoritairement dégradées (taux d'arbres D, E ou F supérieur à 20%) (38,7 % des placettes) ou très dégradées (taux supérieurs à 50%) (3,2% des placettes). Les placettes dans le plus mauvais état sanitaire se concentraient sur la partie nord-ouest du massif.

Carte de 2025



répartition des notes DEPERIS au sein des placettes de notation mesurées lors de la deuxième campagne. La pastille ignore le point du précédent passage, qui n'a pas été visité en 2025.

En 2025, la répartition géographique des placettes dégradées est relativement similaire à celle de 2020. Les proportions des trois classes de placettes sont identiques, avec respectivement 37,9 % de placettes dégradées et 3,4 % de placettes très dégradées.

Conclusion :

L'enquête a permis de confirmer une situation sanitaire médiocre sur l'ensemble du massif entre 2020 et 2025, avec une stabilité des notes individuelles et des notes d'évolution par placette. La situation sanitaire des chênes en forêt de Brenne est donc stable voire en légère dégradation, avec une petite augmentation des arbres classés en D, E et F. Le contexte stationnel de la Brenne rend les chênes particulièrement vulnérables au stress hydrique. Les conditions climatiques relativement favorables de ces dernières années ont permis aux arbres de conserver un bon état sanitaire. Aucune urgence sanitaire observée, en revanche, une surveillance accrue devra être mise en place à la suite d'épisodes de sécheresse. Il est recommandé de limiter les stress supplémentaires liés à la gestion sylvicole, en intervenant de manière raisonnée dans les peuplements, notamment en ce qui concerne le taux de prélèvement et la fréquence des interventions mais également en préservant les sols des tassements (cloisonnement, utilisation d'engin sur sol sec).

Remerciements aux personnes ayant assuré la notation du massif : Patrice Boiron et Bruno Jacquet correspondants observateurs Département Santé des Forêts (D.S.F)

Bruno Jacquet

Ligne d'urgence contre le vol de bois et les escroqueries en forêt :

Vous avez été victime d'un vol de bois sur pied ou d'une escroquerie dans votre forêt, faites-vous connaître et bénéficiez de l'accompagnement de Fransylva dans cette épreuve. Tél : 01-47-20-90-58

Le syndicat des forestiers privés de l'Indre (Fransylva Indre) et le Centre d'Etude Technique Forestières de l'Indre (CETEF de l'Indre) **ont besoin de vous pour recruter de nouveaux adhérents. N'hésitez pas à parler de nos actions et nos engagements autour de vous.**

Le Crédit Agricole ne dispose plus du matériel pour l'impression de cette lettre. Cette lettre ne sera plus diffusée qu'au format numérique **nous vous invitons à nous transmettre vos adresses mails afin de continuer à la recevoir.**

Vous souhaitez communiquer sur un sujet ? Partager une information ou un retour d'expérience avec d'autres propriétaires forestiers ? **N'hésitez pas à nous faire parvenir vos articles avec une photo.**



LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS FORESTIERS EN 2025

Samedi 13 septembre	FOGEFOR initiation 36-37 partie 1 (sur inscription)	
Du 24 au 26 septembre	Voyage d'étude dans le Gard : de la Camargue au Nord des Cévennes. (Pin pignon, Pin maritime, Pin de Salzmann, Pin laricio de Calabre, Chêne pubescent, Chêne vert, Châtaignier, Cormier, Charme houblon)	CETEF 36 Forestiers privés 36
Jeudi 9 octobre	Réunion sur l'Approche économique de la gestion forestière. Comment tirer parti des documents de gestion durable ? /Palluau	CETEF 36 CRPF
Samedi 11 octobre	FOGEFOR initiation 36-37 partie 2 (sur inscription)	
Vendredi 14 novembre	Conseil administration des Forestiers privés et CETEF 36	CETEF 36 Forestiers privés 36
Date non fixée Automne - hiver.	Réunion de présentation des massifs forestiers classés incendies. (Priorité aux propriétaires directement concernés).	Forestiers privés 36
Samedi 15 novembre	FOGEFOR initiation 36-37 partie 3 (sur inscription)	
Samedi 13 décembre	FOGEFOR initiation 36-37 partie 4 (sur inscription)	